Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260608-S02-BC-102-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 102/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ÉPICERIE SOCIALE COUP DE MAIN POUR L'ANNÉE 2026

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 102 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ÉPICERIE SOCIALE COUP DE MAIN POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Marie Er-Rafiqi

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n°16/2026 sur l'adoption du règlement d'aides et d'attribution de subventions en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant que l'association "Coup de main" gère l'épicerie sociale et solidaire sur le territoire des 14 communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Loiron,

Que l'épicerie sociale et solidaire reçoit des ménages en situation de précarité, pour leur fournir des denrées alimentaires contre une participation financière correspondant à 10 % de leur valeur.

Que pour soutenir le développement social du territoire et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants en précarité, Laval Agglomération poursuit le soutien à l'association "Coup de main",

Qu'il convient d'approuver le versement d'une subvention à l'association "Coup de main" pour la poursuite de ses missions,

Après avis de la commission solidarités et santé,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La subvention 2026 d'un montant de 5 000 € à l'association "Coup de main" est approuvée.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nadège Davoust, en tant qu'élue intéressée, n'a pas pris part au vote et a quitté la séance.

Le Président,

Signé : Florian Bercault